

Mayet le démontre quand il écrit : « Il me semble que j'entends encore ce mot : avec la permission de M. Cattet. »

XXV 2, 487.

L'obéissance qu'elle montre toujours à ses supérieurs, elle l'exige de ses subordonnées, disant : « Mes filles, aimez votre devoir, observez scrupuleusement la vertu de la pauvreté, que votre obéissance soit aveugle, gardez toujours la charité comme la prunelle de vos yeux. »

XXIX 1, 703.

Voilà la raison pour laquelle les religieuses formées par elle sont ornées de vertus non communes : « Mère Saint-Cyrille m'a dit que, lorsqu'elle était entrée à Jésus-Marie, elle avait été frappée de trouver tant de femmes supérieures par l'intelligence et l'éducation, mais surtout par la sainteté de leurs vertus religieuses. »

XXIX 10, 721.

La Servante de Dieu s'identifie avec la Règle : « Une obéissance parfaite en tout est une espèce d'héroïsme ; elle vaut les palmes du plus long et du plus douloureux martyr. »

VIII § 1, 204.

III. DE LA MORT ET SÉPULTURE DE LA SERVANTE DE DIEU

1. *De la santé précaire, de la dernière maladie et de la mort de la Servante de Dieu.*

Claudine Thévenet était dotée d'une forte constitution physique et il semble que, jusqu'en 1794, elle jouit d'une bonne santé. Les souffrances et les horreurs de cette période et les sacrifices qu'elle s'impose elle-même, afin d'apporter du réconfort à ses proches, laissent des vestiges en elle pour le reste de sa vie, comme il a été dit plus haut.

XX (*intr.*), 421-423;
XXVII, 618; XXIII §
29, 477; XXV 2, 489.

Il lui reste un tremblement de la tête et une difficulté à respirer qu'elle appelle sa « *terreur* », signifiant ainsi la cause de ses maux. Fréquemment, elle souffre de violents maux de tête qui, avec les symptômes déjà mentionnés, nous laissent soupçonner qu'ils sont dus à un trouble du système nerveux central.

XXVI 4, 502; XXVII,
618-621.

En 1828, alors qu'elle a 54 ans, la Servante de Dieu souffre d'une grave maladie qui semble être la fièvre typhoïde. Même

XVII 1, 333-337; XX
(*intr.*), 421-424.

si elle s'en remet, sa santé reste précaire. De toute évidence, il semble que la Servante de Dieu souffre d'une lésion cardiaque les dernières années de sa vie.

Pendant l'année 1836, ses forces commencent à décliner. Toute cette année, elle a supporté des difficultés provenant de la manière d'agir du nouvel aumônier. « Elle n'eut plus de répit après l'installation de M. Pousset, et jamais elle ne laissa apercevoir à la communauté ses peines et ses ennuis. »

Au mois d'octobre, les religieuses de la communauté sont étonnées de voir que la Mère fondatrice est plus active qu'auparavant, mettant ses livres de comptes en ordre et autres choses semblables. Le 13 décembre, elle écrit dans les livres de comptes pour la dernière fois. Et, à la fin du mois, forcée de garder le lit duquel elle ne s'est jamais relevée, elle continue de régler les problèmes que les religieuses lui soumettent.

Le 13 janvier, une jeune religieuse remarquable pour sa vertu meurt à *Fourvière*. Cet événement remplit la Servante de Dieu d'une grande douleur. Le 14, l'archevêque, Mgr de Pins, la visite et lui accorde le privilège de recevoir la sainte communion en viatique chaque semaine. Le 18, M^{me} Mayet nous dit que son mari a visité la Servante de Dieu trois fois et qu'elle se portait un peu mieux. Le dimanche suivant, le 22, les médecins disent « qu'elle est fort mal ». Le 25, les élèves commencent à faire une neuvaine pour obtenir l'amélioration de sa santé.

Celle-ci, sentant sa fin, souffre de ne pouvoir assister à la bénédiction de la nouvelle chapelle et de n'être pas assez bien pour mettre la touche finale aux Règles auxquelles elle a travaillé pendant tant d'années.

Mais, se maîtrisant, elle remet tout entre les mains de la divine Providence et dit : « Le Seigneur pourvoira à tout, n'est-ce pas au pasteur à garder le troupeau ? »

Dans une autre occasion, voulant montrer à l'infirmière que, après sa mort, les Soeurs ne seraient pas orphelines, elle ajoute :

XXIII § 29, 477-478;
XXVI 4, 507; XXVII,
620-621.

XX (*intr.*), 422; XXVII,
621.

XX (*intr.*), 422.

XX 3, 428-430.

XX 4, 430-431.

XX 4, 431.

XXI 3 a, 440; XXVII,
621.

XXVII, 622.

XXVII, 622.

« Ma soeur, une supérieure l'est encore au ciel. »

À sa soeur, Madame Mayet, pendant l'une de leur dernière conversation, elle lui recommande « de dire à Dieu tout le jour : votre volonté se fasse et non la mienne ».

XX 5, 431.

L'*Histoire* nous dit que lorsque vint le dernier mois de la vie de la Servante de Dieu « l'heure de l'angoisse était venue pour Mère Saint-Ignace ; elle pouvait dire à l'exemple de son doux Jésus : Le calice que me présente mon Père, ne le boirai-je pas ? »

XXVII, 621.

Le dimanche 29 janvier 1837, elle reçoit les derniers sacrements. On aurait pu espérer que le prêtre qui était devant elle en cette heure si grave aurait essayé d'apporter la paix à la Servante de Dieu. Au contraire, le Père Pousset, qui sans aucun doute interprète comme de l'orgueil sa fermeté lorsqu'elle défendait l'esprit de la Congrégation, croyant lui faire craindre le jugement de Dieu, lui adresse des paroles si dures qu'elles donnent à la Servante de Dieu l'occasion de pratiquer l'un des actes les plus héroïques de sa vie.

XX (*intr.*), 423; XXIII § 29, 478.

L'âme sereine, elle accepte l'admonition, demandant pardon à Dieu des fautes qu'elle a commises et se recommandant à sa miséricorde. Elle répond aux prières du sacrement des malades et reçoit le saint viatique avec une grande piété. Plus tard, elle avoue en secret à la religieuse qui se trouve près d'elle, qu'elle a failli éclater en sanglots aux paroles du prêtre.

XXVII, 622-623.

Son action de grâce terminée, elle se recueille encore et dit : « J'ai oublié quelque chose. » Puis, après une fervente prière, elle ajoute : « J'ai demandé une grande faveur à notre divin Maître pour notre bien-aimée Congrégation. Puissé-je être exaucée ! »

XXVII, 623.

La mort approchant, elle passe la journée dans le même état, mais, vers huit heures du soir, une hémiplégie cause la paralysie de tout le côté gauche ; elle tombe dans un sommeil léthargique dont elle sort de temps en temps.

XXIII § 29, 478; XXVI 4, 507.

Le 30, sa soeur vient la voir avec sa fille, Mélanie ; la Servante de Dieu les reconnaît.

Le mercredi 1^{er} février 1837, les religieuses qui se tiennent près d'elle l'entendent dire très distinctement sur un ton qui les impressionne : « Que le bon Dieu est bon ! » Ce sont ses derniers mots, un acte de parfait amour qui est comme le sceau authentique de ses vertus. Et le 3 février, premier vendredi du mois, elle remet son âme à Dieu, à trois heures de l'après-midi.

2. *Du lieu de sépulture de la Servante de Dieu.*

Le cercueil demeure exposé pendant toute la journée du samedi dans la chapelle que la Servante de Dieu avait fait construire avec tant de piété et qu'elle n'avait pas pu voir une fois terminée.

Les funérailles et les rites de l'enterrement ont lieu le dimanche en présence d'une foule de gens montrant leur respect et leur vénération envers la Servante de Dieu. Le Père J. Rey fait son éloge ; il connaît bien toutes ses vertus.

Les proches de la Servante de Dieu et plusieurs amis de la Communauté suivent les élèves, qui sont incapables de refréner leurs pleurs en face de la mort de celle qu'elles considéraient comme une vraie mère. Tous accompagnent le cortège au cimetière de Loyasse. La Communauté avait acquis une concession dans ce lieu où le corps de la Servante de Dieu est déposé. À la Maison générale, 75 messes sont offertes pour le repos de son âme.

Après un laps de temps, les restes de ses filles sont déposés auprès de son corps. Les événements politiques survenus en France, ordonnant l'expulsion des ordres religieux, nécessitent une future translation. Quand, en 1926, commence le Procès informatif, la permission est donnée d'examiner les restes de la Servante de Dieu pour qu'ils soient placés dans deux grandes urnes avec ceux des 69 autres religieuses.

XX 5, 431-432.

XXIII 20, 478; XXVI 4, 507; XXVII, 623.

XX (*intr.*), 424; XXVI 5, 510; XXVII, 624.

XXIX 6, 716.

XXIX 6, 713.

XXVII, 623; XXX 1, 732; 2, 733.

XX 6 b, 432; 8, 433.

XXVII, 624.

XX 7, 433.

XXIX, 701.

XVII (*intr.*) 333; XXVIII 11, 700.

Finalement, en 1963, les restes de la Servante de Dieu sont transférés dans un local approprié, construit dans l'abside de la chapelle érigée par la Servante de Dieu en l'honneur des Sacrés Coeurs de Jésus et de Marie.

IV. DE LA RENOMMÉE DE SAINTETÉ ET DES MIRACLES DE LA SERVANTE DE DIEU

1. *De la renommée de sainteté de la Servante de Dieu durant sa vie.*

De son vivant même, la Servante de Dieu jouissait d'une réputation de sainteté dans et en dehors de sa Congrégation. La rareté de documents s'explique par les circonstances, mais ils sont suffisamment nombreux pour le démontrer.

Témoin oculaire, le Père Mayet rappelle, de mémoire, les exemples d'humilité, d'obéissance, de pauvreté, de charité de sa marraine, et de sa dévotion envers la Vierge Marie.

Mère Julie de Jésus, nièce du Père Mayet, témoigne de la vénération dans laquelle son père tenait la Servante de Dieu. Elle entendit le Père Mayet l'appeler « sa petite violette » à cause de sa grande humilité. Elle dit encore que son père avait l'habitude de dire d'elle : « C'est une sainte. » Il parle spécialement de sa charité et de la bonté qu'elle manifestait envers les orphelins, et de l'affection qu'elle recevait en retour.

Edmond Mayet, frère de la carmélite, Julie de Jésus, parle de la vénération que son père avait pour la Servante de Dieu. Entre autres choses, de la Place de *Fourvière*, pendant qu'il regardait la fenêtre de la chambre où se trouvait la Servante de Dieu, il avait coutume de dire : « Une sainte est morte là. »

Les autres parents de la Servante de Dieu ont les mêmes paroles au Procès informatif.

Pauline-Marie Jaricot, au début de sa relation intime avec la

XXII (*intr.*), 1, 2, 448-450.

XXV 2, 484-490.

XXIX 2, 704-706.

XXII 11, 747.

XXX 9, 10, 746.

V (*intr.*), 1, 2, 172-177.